COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre-Pascal BIGOT, Maire.

Etaient présents : MM. Pierre-Pascal BIGOT, Nicolas GUYOT, Laura CLEMENT, Jean-Claude HERMAIZE, Anne-Gaëlle TROTTIER, Philippe CALVEZ, Danielle THOUIN, Marie-Andrée CRASNIER, Daniel BEVILLARD, Dolores ROBERT, Sylvie DURAND, Angéla MARGUERIE-SUDRE, Nadège GUIBERT, Nicolas TESSIER, Nicolas TOUZAINT, Julie COUILLEAU, David THIERRY, Kévin POITRAL, Adrien BAUDOUIN, Richard RICOU.

Absents excusés : MM. Marylène GUILLEMOT, M. Florent Désiré NADALI (donne pouvoir à Laura CLEMENT)

Absents : Mme Aline MAUGEAIS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Andrée CRASNIER

Date de la convocation : le 21 Septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Ayant donné pouvoir : 1
Nombre de votants : 21

---

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 Août 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 31 Août 2026.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 Août 2026 est approuvé à l'unanimité

2 – Fiscalité locale – Instauration de la Taxe Locale sur la Vacance des Locaux d'habitation (TVLH)

Monsieur Nicolas GUYOT, adjoint aux finances, expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la Taxe Locale sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TLVH) à partir de l'exercice 2027.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

La nouvelle taxe s'applique sur les zones dites « tendues » et sur les zones hors « zones tendues ». Elle est au bénéfice des collectivités locales, quelle que soit la zone.

Hors « zones tendues », la durée minimum de vacance est de 2 ans. Sont exclus : les locaux occupés plus de trois mois pendant la période de référence, la vacance indépendante de la volonté du contribuable, les locaux du domaine public, ou détenus par les organismes sociaux.

Exposé des motifs conduisant à la proposition,
Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
D'instituer la Taxe Locale sur la Vacance des Locaux d'Habitation,
De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3 – Budget Commune – Création du budget annexe Lotissement « le Petit Champ d'Angers »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'intérêt de dénommer officiellement toutes les voies et quartiers de la commune ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui stipule que les communes décidant d'effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la dénomination et à la création du nouveau lotissement situé au Petit Champ d'Angers afin de diffuser cette nouvelle dénomination aux administrations concernées (La Poste, les gestionnaires de réseaux, le service des impôts, les services de secours,…).

Il est proposé de dénommer le nouveau lotissement comme suit :

« Lotissement le Petit Champ d'Angers ».

De plus, ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M57 pour ce nouveau lotissement dénommé « Lotissement Le Petit Champ d'Angers » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir.

Il est précisé que ce budget sera assujetti à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De dénommer le nouveau lotissement comme suit : Lotissement « Le Petit Champ d'Angers »,

De charger Monsieur le Maire de communiquer aux administrations concernées cette nouvelle dénomination (La Poste, les gestionnaires de réseaux, le service des impôts).

De valider le principe de la création du budget annexe Lotissement « Le Petit Champ d'Angers » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,

De prendre acte de l'assujettissement à la TVA de cette opération et inviter Monsieur le Maire à procéder aux formalités d'inscription auprès du service des impôts.

4 – Budget Annexe Lotissement « Le Petit Champ d'Angers » - Présentation et vote du budget d'ouverture

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, fait part de l'ouverture du budget annexe Lotissement « Le Petit Champ d'Angers ».

Le budget primitif 2026 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement : 630 545,00 €
- Section d'investissement : 630 540,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De voter le budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement « Le Petit Champ d'Angers» fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- 630 545,00 € en section de fonctionnement
- 630 540,00 € en section d'investissement.

5 - Budget Principal – Proposition de décision modificative N°2

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative N°2 du budget principal afin d'intégrer des opérations d'ordre (études ancienne poste au compte de travaux et transfert études au budget annexe lotissement le petit Champ d'Angers) comme suit :

Investissement

Dépenses

Chapitre 041 – Article 2313-041 – Frais d'études réaménagement ancienne poste	+ 7 750,00 €
Article 27638 – Avance au budget Annexe lotissement	+ 30 540,00 €

Recettes

Article 2031 – Frais d'études futur lotissement le Petit Champ d'Angers	+ 30 540,00 €
Chapitre 041 – Article 2031-041 – Frais d'études réaménagement ancienne poste	+ 7 750,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser la décision modificative N°2 du budget principal 2026 présentée ci-dessus.

6 – Budget Annexe Lotissement « Le Petit Champ d'Angers » - Choix de l'organisme bancaire de prêt pour le financement de l'achat des terrains

Monsieur GUYOT Nicolas, Adjoint aux Finances, rappelle que, par délibération en date du 31 août 2026, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation d'offres de prêt auprès d'établissements bancaires pour le financement de l'achat des terrains pour le projet de futur lotissement le Petit Champ d'Angers à hauteur de 600 000 €,

Vu l'examen des 4 offres reçues et la proposition du Crédit Agricole Anjou Maine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

La proposition du Crédit Agricole ANJOU MAINE a été retenue aux conditions suivantes :

Objet : financement de l'achat des terrains pour le futur lotissement communal le Petit Champ d'Angers
Montant : 600 000 €
Durée du prêt : 5 ans (60 mois)
Type de prêt : prêt à taux fixe : taux : 3,56 %
Echéance trimestrielle d'un montant de 32 882,12 €
Frais de dossier : 600 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

7 – Réaménagement de l'ancienne poste en espace associatif et extension de la bibliothèque pour une salle de réceptions et d'animations – Attribution des marchés

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 avril 2026, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) en application des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique pour le projet de réaménagement de l'ancienne poste en espace associatif et extension de la bibliothèque pour une salle de réceptions et d'animations.

Les travaux sont répartis en 15 lots qui seront traités par marchés séparés :
Lot N°1 – Terrassements-VRD – Aménagements extérieurs
Lot N°2 – Désamiantage – Démolition - Gros œuvre
Lot N°3A – Parement de briques
Lot N°3B – Pierres de taille - Ravalement
Lot N°4 - Charpente bois
Lot N°5 – Couverture ardoises et aluminium
Lot N°6 – Menuiseries extérieures – Métallerie
Lot N°7 – Menuiseries intérieures bois
Lot N°8 – Cloisons sèches – Plafonds plaques de plâtre
Lot N°9 – Plafonds suspendus
Lot N°10 – Revêtements de sols carrelage – Faïence
Lot N°11 – Revêtements de sols souples
Lot N°12 – Peinture – nettoyage
Lot N°13 – Plomberie sanitaire
Lot N°14– Chauffage bois – ventilation
Lot N°15 – Electricité

Monsieur Le Maire présente les modalités et résultats de la consultation.

Publicité – Courrier de l'Ouest et Ouest-France du 2 Mai 2026
- Lacentraledesmarches le 2 Mai 2026

Dématérialisation : https://marchespublics-maineetloire.safetender.com le 29 avril 2026
Marché en procédure adaptée
Date limite des offres : le 3 juin 2026 à 12 heures

Date de la 1ère réunion de la commission : 29 Juin 2026 à 17 h

En l'absence d'offre, le lot 3 – Parement briques – Pierres de taille – Ravalement est déclaré infructueux

a été relancé dans le cadre d'une nouvelle procédure de mise en concurrence sur 2 lots distincts :

. Lot N°3A – Parement de briques

- Lot N°3B – Pierres de taille - Ravalement

La nouvelle consultation a été relancée sur la plate-forme de dématérialisation : https://marchespublics-maineetloire.safetender.com le 23 juin 2026.

2ème consultation Date limite de remise des offres : le 20 juillet 2026 à 12 heures.

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique des prestations, au vu des éléments fournis par le candidat dans le mémoire technique pondérée à 50 % : Note pour la valeur technique et sur 50 points.
  - A – Mode opératoire : 25 points
  - B – Moyens humains et techniques affectés au chantier : 15 points
  - C – Engagement ou analyse critique sur le planning : 5 points
  - D – Gestion des déchets et de la sécurité : 5 points
- Prix des prestations de l'ensemble de l'offre pondéré à 50 % : Note pour le Critère Prix sur 50 points

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 15 Septembre 2026, a procédé au classement des entreprises conformément au règlement de consultation et propose de retenir les entreprises suivantes :

Réaménagement de l'ancienne poste en espace associatif et extension de la bibliothèque pour une salle de réceptions et animations
49370 BECON-LES-GRANITS

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES APRES ANALYSE

NOM DU LOT	MONTANT ESTIMATION HT	MONTANT HT ATTRIBUE	SOUS-DETAIL MONTANT HT ATTRIBUE EXTENSION - ESPACE DE RECEPTIONS ET D'ANIMATIONS	SOUS-DETAIL MONTANT HT ATTRIBUE EXISTANT - ESPACE ASSOCIATIF	SOUS-DETAIL MONTANT HT ATTRIBUE EXISTANT - BIBLIOTHEQUE	ECART / Estimation	ENTREPRISES MIEUX DISANTES
LOT 01 - TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	72 100,00 €	65 980,00 €	65 980,00 €			-8,49%	GUILLOTEAU TP
LOT 02 - DESAMIANTAGE - DEMOLITION - GROS OEUVRE	190 000,00 €	188 550,00 €	110 961,40 €	63 474,85 €	14 113,75 €	-0,76%	DELAUNAY
LOT 03A - PAREMENT BRIQUES	39 400,00 €	29 246,13 €	29 246,13 €			-25,77%	RINGEARD
LOT 03B - PIERRES DE TAILLE - RAVALEMENT	92 600,00 €	131 429,00 €		131 429,00 €		41,93%	OD RENOVATION
LOT 04 - CHARPENTE BOIS	59 100,00 €	45 747,37 €	42 158,17 €	3 589,20 €		-22,59%	BATIBOIS
LOT 05 - COUVERTURE ARDOISES ET ALUMINIUM	90 000,00 €	78 085,66 €	46 156,68 €	31 519,00 €	409,98 €	-13,24%	GOHARD
LOT 06 - MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE	140 000,00 €	148 367,70 €	76 521,60 €	68 854,80 €	2 991,30 €	5,98%	SMCC
LOT 07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	50 000,00 €	43 223,00 €	19 400,20 €	21 539,80 €	2 283,00 €	-13,55%	SIGMA
LOT 08 - CLOISONS SECHES - PLAFONDS PLAQUES DE PLATRE	70 000,00 €	77 500,00 €	53 947,86 €	19 266,82 €	4 185,32 €	10,71%	SONISO
LOT 09 - PLAFONDS SUSPENDUS	55 000,00 €	66 903,37 €	61 621,53 €	5 281,84 €		21,64%	TREMELO
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE - FAIENCE	30 000,00 €	32 100,00 €	23 771,61 €	8 328,39 €		7,00%	MALDINGE
LOT 11 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	11 000,00 €	11 668,64 €	9 477,81 €	2 001,12 €	189,71 €	6,08%	FREMONDIERE
LOT 12 - PEINTURE - NETTOYAGE	17 500,00 €	15 247,50 €	5 881,50 €	7 320,25 €	2 045,75 €	-12,87%	NORBERT PAILLAT
LOT 13 - PLOMBERIE SANITAIRE	19 500,00 €	21 012,70 €	12 000,00 €	8 862,70 €	150,00 €	7,76%	REULIER
LOT 14 - CHAUFFAGE BOIS - VENTILATION	156 000,00 €	138 174,43 €	42 053,25 €	11 239,89 €	84 881,29 €	-11,43%	REULIER
LOT 15 - ELECTRICITE	80 000,00 €	91 000,00 €	66 716,55 €	24 283,45 €	Inclus	13,75%	ACEGIR
COUT PROJET HT →	1 172 200,00 €	1 184 235,50 €	665 894,29 €	407 091,11 €	111 250,10 €	1,03%	

Les financements obtenus pour ce projet sont rappelés :

- Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 250 000 €
- SIEML – BEE 2030 : 58 060 €
- En attente de réponse : Ademe – Fond Chaleur et Département : Fond de soutien à l'investissement des communes.

Le Conseil Municipal valide l'attribution des marchés telle que présentée ci-dessus.

8 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement (RPQS) 2025 – Approbation

Ayant la charge des Services Publics de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif la CCVHA doit produire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité pour ces Services, qui doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de ces Services (RPQS) est un document :

- Réglementaire qui doit être produit tous les ans et au plus tard au mois de septembre (dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné).
- Distinct des Rapports d'Activité du Délégataire (RAD). Toutefois, la collectivité récupère dans les RAD des données techniques et financières qui lui permette d'élaborer son propre RPQS.
- Public qui, pour répondre à une exigence de transparence à l'usager, pouvoir être consultable à tous moments (à minima au siège du service).
- Qui retranscrit des données de l'année écoulée, dans un objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du(des) service(s) rendu(s).

Ce rapport reprend des données pour l'ensemble du territoire de la CCVHA.

Pour l'année 2025, les principales données sont :

- Un peu plus de 1 280 000 m3 d'eaux usées traitées, en augmentation par rapport à 2024 (+ 162 000 m3) ;
- Une gestion de la compétence Assainissement Collectif toujours mixte (3 « Délégations de Service Public », des « Prestations de Services » et de l'exploitation en « Régie directe ». Sur ce dernier mode de gestion, l'arrêt de l'exploitation via les conventions opérationnelles avec les communes a été initié en 2025.)
- Une population du territoire de 37 296 habitants (contre 36 973 habitants en 2024) :
    - Pour 75 % desservie par le service d'Assainissement Collectif.
    - Pour 25% desservie par le service de l'Assainissement Non Collectif.
- Un nombre de 4 143 d'installations d'ANC dont 55 % sont conformes ; ce taux a fortement diminué par rapport à la valeur en 2024 (78 %) suite à une actualisation des critères de classement qui a déclassé 901 installations ANC ;
- Un patrimoine de 31 unités de traitement d'eaux usées, dont la performance des ouvrages d'épuration les plus importants s'est maintenu au niveau de 2025 avec un taux de conformité réglementaire de 92 % ;
- Une quantité de près de 5 000 m3 de boues d'épuration traitées valorisées de nouveau en totalité dans des filières réglementaires (épandage et co-compostage) ;
- Une durée d'extinction de la dette qui a encore diminué par rapport à 2024, en passant à 2,56 ans (4,3 en 2024) ;
- Un linéaire de 206 kms de réseaux de collecte d'eaux usées (contre 211 kms en 2024) dont le taux de conformité réglementaire pour la collecte des effluents s'est maintenu à 100 %.
- Un prix moyen du mètre cube d'eaux usées à 2,89 € TTC dont l'évolution suit la convergence tarifaire décidée par la CCVHA.

De plus amples informations sont consultables directement dans le RPQS 2025.

Le document a été transmis aux élus par mail.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Prend acte du Rapport 2025 sur le Prix et la Qualité des Services publics d'assainissement collectif et non collectif de la CCVHA.

9 – SIEML – Rénovation de l'éclairage du terrain de football – Versement d'un fond de concours pour les opérations de réparation du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire expose que le SIEML a été sollicité afin d'étudier un projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football pour un passage en LED des projecteurs avec un objectif principal de réduire les couts d'énergie.

Ce projet est inscrit au PPI du mandat sur le volet Rénovation énergétique.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Monsieur Le Maire propose que la commune de Bécon Les Granits accepte de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIéML pour l'opération suivante :

N°opération	Type d'intervention	Montant des travaux HT	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
DEV026-26-234	Suite demande Mairie pour passage LED terrain de football	33 719,95 €	75 %	25 289,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De donner son accord sur le versement d'un fonds de concours d'un montant de 25 289,96 € pour l'opération mentionnée ci-dessus.

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

10 – Rénovation de l'éclairage du terrain de football – Demande de subvention au titre du Fond d'Aide de Football Amateur (FAFA) au District de Football

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour le projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football, le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) au titre du financement sur le volet des projets éligibles : « création ou mise en conformité d'un éclairage pour un classement fédéral ».

Un des critères du projet est l'utilisation obligatoire de projecteurs LED.

Ce Fonds d'aide est issu de la contribution économique du football professionnel destinée à promouvoir des investissements indispensables au football amateur.

La dimension du projet permet de solliciter une subvention de 10 000 € au titre du FAFA.

Le projet est estimé à 25 300 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet présenté,

De solliciter pour ce projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) à hauteur de 10 000 €,

D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

11 – Mairie – Modernisation des Systèmes d'Information – Renouvellement de matériels et logiciels

Monsieur Daniel BEVILLARD, conseiller délégué en charge des systèmes d'information, expose qu'un diagnostic des systèmes d'information de la Mairie a été réalisé avec les différents prestataires concernés :

- MCT pour la partie Réseau et Télecoms
- Semaphors pour la partie parc informatique
- Berger-Levrault pour la partie logiciels Métiers

Suite à ce diagnostic, il s'avère nécessaire d'apporter des solutions plus modernes et sécurisées dans les échanges d'information au sein de la collectivité. Plusieurs solutions ont été transmises par les différents fournisseurs qui se présentent comme suit :

- Réseau et Télécoms : Prestations fournies par la société MCT de Laval :

- Accueil téléphonique : Mise en place d'un Serveur Vocal Interactif, nouveau téléphone standard
- Optimisation des lignes téléphoniques
- Serveurs et sauvegardes : refonte de la baie informatique de la Mairie, sauvegarde du PC du Maire, Serveur Active Directory hébergé, licences Microsoft 0365 Basic et Sharepoint (documents partagés)
  Pour un montant global de 4 300,00 € HT.

- Infrastructure et Sécurité : Prestations fournies par la société Semaphors de Cholet : remplacement de 2 PC portables (service technique) et 2 PC fixes (DGS et accueil)
  Pour un montant global de 3 900,00 € HT.

- Progiciel Métiers et Cloud : Prestations fournies par Berger-Levrault de Labège : Modernisation de la solution Métier
  - Remplacement Client-Serveur : évolution de la solution hébergée localement vers un hébergement Cloud souverain
  - Accès distant et Sécurité : solution disponible 24/7 de manière sécurisée pour les agents habilités
    Contrat de proximité sur 3 ans WeMagnus Premium comprenant l'accès aux solutions, les services d'assistance, le déploiement, la mise à jour, l'hébergement (10 utilisateurs)
    Pour un montant annuel de :
    Année 1 : 7 050,55 € HT
    Année 2 : 7 918,31 € HT
    Année 3 : 8 677,60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De retenir les offres présentées ci-dessus dans l'objectif d'apporter des solutions optimisées et sécurisées aux systèmes d'information de la Mairie,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et tous les documents nécessaires à ce dossier.

12 – Travaux

Décisions prises par Monsieur Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 2 Avril 2026 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Gendarmerie : fourniture et installation d'une clôture – Devis de l'entreprise B2P CONCEPTION de Becon les Granits : 15 182,00 € HT – 18 153,40 € TTC. c/21351.
- Voirie urbaine : travaux de mise en place de caniveaux eaux pluviales rue Roche Bleue – Devis PLACAIS TP de Bécon les Granits : 7 225,15 € HT – 8 670,18 € TTC. c/2151.
- Voirie rurale : remise en état chemin pédestre – Devis PLACAIS TP de Bécon les Granits – 1 185,00 € HT – 1 422,00 € TTC. c/61521.

13 - Achats

Décisions prises par Monsieur Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 2 Avril 2026 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	**Objet**	**Fournisseur**	**Montant HT**	**Montant TTC**	**Article budgétaire**
Restaurant scolaire	Affuteuse	Honorance	221,80 €	266,16 €	c/2188

14- Affaires générales et informations diverses

- Le traditionnel repas des ainés est fixé au samedi 3 octobre 2026 à la salle Frédéric Chopin.
- L'inauguration de la rénovation énergétique de l'école élémentaire léonard de Vinci est fixé le samedi 21 Novembre à 11h.
- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) : l'autorisation préfectorale pour les travaux de restauration de 13 mares bocagères a été délivrée. La commune de Bécon les Granits est concernée par une mare située au Moulin Blanc.
- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou : les travaux autour du Projet Social de Territoire se poursuivent. Pour rappel, l'enquête Habitants a été diffusée avant l'été et a recueilli 800 réponses. 3 tables rondes ont été organisées, auprès des habitants, et ont permis de collecter plusieurs pistes de réflexions selon les thématiques. Désormais, c'est à l'ensemble des acteurs du territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou d'être sollicité par le biais d'une enquête Partenaires. La prochaine étape sera la Fabrique Territoriale « Projet social de Territoire » qui aura lieu le samedi 7 novembre 2026 en matinée au Lion d'Angers.
- Plan Communal de Sauvegarde : Le COPIL s'est réuni le 22 septembre 2026 pour reprendre les travaux engagés sous l'ancien mandat sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Il permet de faire face aux risques naturels (intempéries, canicule, grand froid, sismicité, etc), sanitaires (pandémie, pollution des sols,.), technologiques (accident transport matière dangereuse,…). Outil opérationnel à la disposition du maire, il a vocation à prévoir l'organisation de la réponse communale en cas d'évènement de sécurité civile. Le PCS détermine, en fonction des risques connus et recensés, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, tout en fixant l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.
- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou : Monsieur le Président, Nooruddine MUHAMMAD et le directeur, Arnaud GABORIAU, interviendront en début de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 26 octobre 2026 dans le cadre de la tournée annuelle des conseils municipaux.
- Ressources Humaines : Monsieur le Maire fait part de l'arrêt de travail de Mme Aurélie LE BOUAR, directrice du service enfance depuis le 18 septembre 2026. Une offre d'emploi a été diffusée pour son remplacement.

15 – Rapports des commissions

- *Commission Finances, Urbanisme (Nicolas GUYOT)*
  - Projet de vidéoprotection sur la voie publique : une réunion publique est fixée le 4 décembre 2026 à 19 h à la salle Frédéric Chopin afin d'informer les habitants de ce projet. Des rendez-vous sont prévus avec différentes sociétés spécialisées dans ce type d'équipements pour le chiffrage de cette opération. Le déploiement de l'installation est prévu en 2027.

- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés, Relations avec les écoles (Laura CLEMENT)*
  - Le compte-rendu de la commission réunie le 17 septembre 2026 est présenté et sera joint au présent procès-verbal.
  - Restauration scolaire : une réflexion est engagée afin de trouver des solutions pour réduire le bruit à la cantine.
  - Petite Enfance : des membres de la commission ont participé aux portes ouvertes de la crèche « Pom d'Api » le 19 octobre 2026.
  - Semaine Bleue : les animations prévues du 5 au 11 octobre 2026 sont présentées : match de foot en marchant, repas des ainés, séances de gym aves les enfants des deux écoles, animations intergénérationnelles dans les écoles.
  - Conseil Municipal d'enfants : l'organisation des élections a été présentée dans les écoles le 28 septembre 2026. Les élections auront lieu le 16 octobre 2026. La première réunion du conseil est fixée au jeudi 12 novembre 2026. Les réunions auront lieu le 2ème jeudi de chaque mois.
  - CCAS : Compte-rendu de la rencontre territoriale des solidarités par le département au niveau de la CCVHA le 25 septembre 2026. Les compétences du Département en matière de solidarité ont été présentées : logements d'urgence, aides à domicile, protection maternelle et infantile. L'accompagnement collectif proposé par le département à la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a également été évoqué. En effet, suite au renouvellement des conseils municipaux, le CCAS doit procéder à l'analyse des besoins sociaux afin d'identifier les besoins réels des habitants.

- *Commission Voirie, Gestion des espaces verts, Aménagement rural, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
  - Le compte-rendu de la commission réunie le 23 septembre 2026 est présenté et sera joint au présent procès-verbal.
  - Impasse du petit champ d'Angers : les travaux d'effacement de réseaux ont démarré.
  - Déplacement des banderoles au Rond-Point de l'Europe : le Département a demandé à la commune de déplacer les poteaux situés sur le talus, sur lesquels sont fixées les banderoles des associations pour des questions de sécurité. La solution envisagée serait de les mettre au niveau du parking de covoiturage à droite des drapeaux. La commune souhaite maintenir l'emplacement actuel en précisant que ce sont les agents communaux qui fixent les banderoles et non les associations.
  - Rue de Candé : un projet de marquage au sol a été validé par la commission qui permettra de faire ralentir les véhicules et surtout empêcher les stationnements abusifs et non autorisés sur les trottoirs. Le cout du marquage au sol est de 1 622 €. Il sera réalisé par les agents de la CCVHA au printemps 2027.
  - Plan de déplacements : le plan d'actions a été mis à jour afin de faire le bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Il va être transmis pour que chacun puisse se positionner comme Pilote et proposer une méthodologie de mise en œuvre de l'action.
  - Espaces verts : à cause des fortes chaleurs, de nombreux arbres ont souffert. Des espèces plus résistantes devront être choisies et il faudra également envisager le remplacement des plants hors sol dans les bacs. La commission est favorable au lancement de l'opération « 1 arbre, 1 naissance ». Il est proposé de comptabiliser le nombre de naissances sur la période de septembre 2025 à août 2026. Cette première édition est prévue le samedi 28 novembre 2026 à 11 h. 2 sites ont été proposés pour ces plantations : terrain à côté du cimetière et zone naturelle au nord du lotissement le Pré de la Fontaine. Opération Sensiblis'haie : la plantation des haies par les enfants des deux écoles sera renouvelée cette année.

- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine, Systèmes d'information (Gaëlle TROTTIER)*
  - Bilan des Journées européennes du patrimoine : la promenade guidée dans la campagne béconnaise (secteur Salonique) a réuni 32 personnes. Elle a été très appréciée. A l'église, il est difficile d'évaluer le nombre de visiteurs mais les affiches réalisées par M. BABIN seront reconduites l'an prochain. Au Musée du Granit, 59 visiteurs.
  - Concours Photos : le palmarès a été établi. La remise des prix est fixée au 12 octobre 2026 à 18 h.
  - Commerces *:* un nouveau food-truck de pizzas devrait arriver prochainement sur le parking en face de la Mairie tous les vendredis soir.

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des équipements sportifs (Philippe CALVEZ)*
  - Le compte-rendu de la commission réunie le 24 septembre 2026 est présenté et sera joint au présent procès-verbal.
  - Journée olympique du 17 septembre 2026 : une nouvelle fois, une journée très appréciée par les enfants des deux écoles.
  - Boule de fort : le resurfaçage du terrain devrait être réalisé avant juillet 2027. Le devis s'élève à un montant de 2 725,32 € HT.
  - Projet « Catherine Chabaud » : un devis va être demandé à CM Services pour la réalisation des panneaux de 100 x 80 faits par les écoles. Le texte du pupitre sera rédigé par les membres de la commission.
  - ADMR : L'association de La Pouëze sollicite la salle Saint-Pierre 10 fois en 2027 pour des réunions. Compte-tenu du type d'association, qui œuvre dans la solidarité, la commission préconise la gratuité pour cette location hormis les frais de chauffage l'hiver (20 euros/mois soit un total d'environ 160 euros). Un accord est donné.
  - Diagnostic accessibilité des équipements sportifs : Aline MAUGEAIS prend en charge ce dossier.
  - Formation premiers secours : Nadège GUIBERT en charge de ce dossier a pris contact avec les pompiers pour organiser cette formation.
  - Projet de salle de sport : Le projet en l'état actuel n'est pas financièrement supportable par la commune compte tenu des investissements à venir. La commission propose de provisionner sur le PPI dans un premier temps une première tranche de travaux qui concernerait la rénovation des vestiaires et dans un deuxième temps une nouvelle étude pour la construction de cette 3e salle de sports.
  - Terrain Foot5 : les élus ont rencontré les riverains afin d'écouter leurs réclamations. Une mise au point a ensuite été faite avec les dirigeants de l'OBVA afin que les entrainements se fassent en respectant le règlement d'utilisation de cet équipement.
  - Club de judo : la reprise du club par des parents béconnais a à nouveau été évoquée. Il est souhaité que le site de Bécon retrouve son indépendance et se sépare du club de Pouancé.

➢ *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Bâtiments (Danielle THOUIN)*

- Rénovation énergétique de l'École Communale Léonard de Vinci : Réception du chantier et levée des dernières réserves réalisées début septembre. Inauguration prévue le 21 novembre à 11h.
- Réaménagement de l'ancienne poste en espace associatif et extension de la bibliothèque pour une salle d'animations et de réceptions : Une réunion de lancement du chantier est fixée le 12 novembre. Travaux planifiés en 2027 pour une réception de l'ensemble au plus tard en décembre 2027.
- Location du presbytère : Rappel : le logement doit avoir un compteur individuel pour une location permanente. Le chantier de séparation des compteurs est en cours de planification avec ENEDIS ; le devis intègrera 6 branchements en perspective d'une potentielle rénovation des étages supérieurs.
- Réfection-création des espaces verts et cheminements post chantier à L'École Léonard de Vinci : Avec l'automne, propice aux semis et plantations, la réfection des espaces autour du bâtiment va débuter prochainement. Les devis pour la réfection du forum sont en cours.
- Développement Durable : La mare du Moulin Blanc devrait être restaurée en 2027 par la CCVHA. Présentation et intervention de Valentin GRASSET en inter commission le 21 octobre 2026 : présentation du label « VÉGÉTAL Local » et Présentation de la démarche de collecte de baies sur le domaine public.
- Syndicat de déchets 3 RD'Anjou : Une collecte de textiles a été organisée dans le cadre de la semaine européenne du Développement durable en partenariat avec l'éco-organisme de la filière textile www.refashion.fr. La commune fait partie des communes test de ce partenariat. 3Rd'Anjou va réfléchir dans les prochains mois à organiser au sein de ses déchèteries, cette collecte de textile et chaussures, tout en se rapprochant des acteurs de l'économie sociale et solidaire afin de favoriser les circuits courts de réemploi et recyclage et de mieux maitriser et contrôler l'ensemble des process. Dans l'objectif de favoriser le tri des acteurs associatifs et sportifs, le recensement des Bacs mis à disposition des associations dans ou aux abords des bâtiments municipaux afin de les répartir équitablement et rationnellement est en cours. Le forum de formation et distribution de composteur le 17/09 a réuni une douzaine de foyers représentés. Enjeu à démultiplier les composteurs dans les foyers disposant d'un jardin individuel ou collectif. Là encore le PAV à contrôle d'accès des déchets alimentaires ne peut être qu'un complément à la différenciation du tri. Date à retenir : le 28 novembre à St Georges sur Loire et participer à l'évènement « Mission zéro » déchets. Toute l'actualité sur www.3rdanjou.fr